Yannick a dit

Déclaration Yannick Le Quentrec sur la MJC conseil municipal du 23 mars 2015

Comme il a été rappelé dans la presse les économies prévues par la ville de Cahors dans le cadre du renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens de la MJC menacent cette structure en risquant d'aboutir au licenciement de 2 des 4 permanents actuels

L'argument étant : « pour réduire les déficits publics, toutes les associations doivent faire des efforts ».

Mais une première question se pose, la MJC est-elle une association comme les autres ?

La réponse est non car, intégrée dans la fédération française des MJC, elle est **reconnue d'utilité publique,** par décret en Conseil d'État, ce qui n'est pas le cas de toutes les associations.

Cette reconnaissance d'utilité publique est en quelque sorte un label conférant à la MJC une légitimité particulière dans son domaine d'action.

Elle implique des obligations :

Le nombre d'adhérents doit être important (minimum fixé à titre indicatif à 200) la MJC compte 800 adhérents

Les activités de l'association doivent couvrir un des domaines suivants : philanthropique, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel,

Et il est vrai que la MJC de Cahors intervient dans des champs d'action diversifiés, essentiellement : jeunesse, culture, citoyenneté, économie sociale et solidaire...

Plus précisément, l'action de la MJC couvre des terrains d'initiative innovants

Elle articule le champ de la culture et de l'accompagnement éducatif et social,

Elle articule aussi le monde des amateurs et celui des professionnels

Elle favorise de plus des sociabilités de territoires et donne la possibilité à des citoyens de participer à la gestion et à l'animation d'une association et d'un projet collectif d'éducation populaire.

A cela s'ajoute une grande mixité sociale et intergénérationnelle.

Une autre point caractérise la MJC, c'est une association qui emploie des salariés ce qui n'est pas le cas de toutes les associations.

Et à ce titre, elle mérite une attention particulière de la collectivité.

Seconde question qui se pose par rapport à la MJC : dans un même contexte de pénurie de ressources, d'autres choix sont-ils possibles ?

Oui, car l'on voit que si certaines mairies comme Saintes, Chalon ou encore Parthenay n'hésitent pas à rogner sur les politiques d'action sociale et d'éducation populaire, les considérant comme des activités superflues et coûteuses, d'autres comme Aurillac, Champs sur Marne, Saint-Étienne ou Grenoble font le choix de les préserver.

Donc face à ces alternatives, à Cahors à gauche, nous souhaiterions savoir, non pas quel est le projet de la MJC que nous connaissons,

Mais quel est le projet de la majorité municipale, vis à vis de la MJC, quelle vision a-t-elle de l'éducation populaire et de l'action sociale ?

Pour terminer je voudrais rappeler qu'il a beaucoup été question de l'esprit du 11 janvier,

Pour lutter contre la barbarie et le sentiment d'abandon, les associations engagées auprès de la jeunesse et dans les champs de la politique de la ville éducation populaire, sport, lutte contre le racisme... ont été réunies par les préfets pour remobiliser autour des valeurs de la république et de la citoyenneté.

La cohérence voudrait que dans ce cadre, les moyens des associations concernées et de la MJC en particulier, structure placée en cœur de la ville et du quartier ancien, soient non seulement sanctuarisés mais aussi renforcés.